

Une audience attendue courant mars

Deux recours et un référé ont été déposés contre la future zone d'activité économique de Venoy. Où en est ce projet d'Ecopôle sur le plan judiciaire ?

Marc Charasson

marc.charasson@centrefrance.com

Le projet est censé voir le jour à Venoy, le long de l'A6. L'agglomération auxerroise envisage d'y créer une zone d'activité économique pour accueillir des entreprises spécialisées dans le traitement et la valorisation des déchets.

La demande de référé jugée « irrecevable »

Des élus et des associations se mobilisent contre l'implantation du futur Écopôle. Deux recours et un référé ont été déposés en 2022. Lors du dernier conseil municipal, le 2 février, le maire d'Auxerre avait annoncé que le tribunal avait statué sur ce dossier. Ce que réfute l'oppo-



MANIFESTATION. Une mobilisation contre l'Ecopôle de Venoy s'est déroulée le 8 octobre 2022 et a rassemblé une soixantaine de personnes. ARCHIVES SOPHIE BARDIN.

sition. Alors, où en sont ces démarches judiciaires ?

Le 12 décembre 2022, l'association Auxerre écologie solidarités a déposé une demande en référé-

suspension auprès du tribunal administratif de Dijon pour essayer de bloquer l'achat de parcelles. La demande a rapidement été rejetée, dès le 19 décembre. Elle a été jugée

« irrecevable » car « les conditions de forme n'étaient pas remplies », précise-t-on du côté du tribunal administratif de Dijon.

Deux recours ont égale-

REPÈRES

Nouveau collectif. La création d'un nouveau collectif a été officialisée hier matin, à Auxerre. Quatre associations icau-naises ont décidé de s'unir pour s'opposer au projet : l'Adeny, Yonne nature environnement, Respectons Venoy et Auxerre écologie solidarités.

Ces associations se sont regroupées sous le signe Seves (Sauvegarde environnementale de Venoy et du Sinotte). « Cela permettra de mettre en commun nos informations et nos documents », explique Catherine Schmitt, présidente de Yonne nature environnement. Un site internet vient de voir le jour pour accompagner le lancement de ce collectif. Ce dernier envisage « prochainement » d'organiser une réunion publique.

nonce un « manque d'informations aux élus ». L'association reproche quant à elle le coût d'achat de terrains jugé beaucoup trop élevé et un projet qui ne va, selon elle, « pas dans le sens de la Loi Climat et Résilience avec l'artificialisation de terres ».

Audience en mars ?

« Aucune décision n'a été rendue », précise le tribunal administratif de Dijon. L'instruction pour le recours de Denis Roycourt s'est clôturée hier. Celui de l'association se clôturera le 20 février. « Il devrait y avoir une jonction des deux dossiers avec un jugement commun. L'audience pourrait avoir lieu début mars. »

« Tout cela, c'est de la politique politicienne. Celle que je n'aime pas, commente Christophe Bonnefond, vice-président à l'Agglomération, en charge des travaux. Nous sommes toujours sur l'idée d'être un territoire propre et exemplaire. Ce projet est vertueux. Il est pleinement dans le développement durable. » ■

ment été déposés le 26 août 2022 par l'élu communautaire d'opposition Denis Roycourt et l'association Auxerre écologie solidarités. Le premier dé-